

L'Afdel écorne les propositions du plan cybersécurité

Récemment validé par le comité de pilotage de la « **Nouvelle France Industrielle** » sous l'égide d'**Arnaud Montebourg**, [le plan cybersécurité](#) élaboré par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi) ne satisfait pas les acteurs du software. Pour L'Association française des éditeurs de logiciels et solutions Internet (**Afdel**), ce plan « stato-centré », orienté sur la Défense nationale et le marché français, n'est pas à la hauteur des enjeux.

Les limites de l'action publique

La cybersécurité est le 33e des [34 plans industriels](#) annoncés en septembre 2013 par Bercy. « L'Afdel partage pleinement les objectifs de **renforcement de la filière** de cyber-sécurité française affichés par les pouvoirs publics. En revanche, elle estime que la feuille de route validée par le Gouvernement vise davantage à placer cette filière à l'abri des forces du marché qu'à lui permettre d'utiliser ces forces au service d'intérêts nationaux propres », explique à la rédaction **Thierry Rouquet** (SkyRecon Systems), président de la commission cybersécurité de l'Afdel.

Or la France peine à mettre en œuvre un modèle industriel de la cybersécurité « *au delà du secteur de la Défense* ». Et, jusqu'à présent, « *le soutien des pouvoirs publics aux entreprises de cybersécurité reste ambivalent et entraîne des conséquences en demi-teinte sur leur **dynamique de croissance*** », ajoute l'organisation. Pour y remédier, l'Afdel propose un ensemble de recommandations dans [un livre blanc](#) publié le 12 juin.

La compétition internationale

La filière française de la cybersécurité est fragmentée et peu présente à l'export (ce que ne dément pas le plan élaboré par l'Anssi). Quant aux PME du logiciel de cybersécurité, elles restent « *peu attractives pour les investisseurs privés* », « *mettent beaucoup de temps à se développer, sont centrées sur le marché domestique et n'atteignent jamais la taille critique* », observe l'Afdel.

L'organisation appelle donc à renforcer l'attractivité des PME françaises du secteur « *pour **hisser les acteurs français au niveau de la compétition internationale*** ». Car, à l'échelle mondiale, « *le secteur reste dominé par les écosystèmes américain et israélien, où les start-ups de la cybersécurité foisonnent aux côtés de grandes entreprises* ».

Le développement d'un écosystème

Pour l'Afdel, il est urgent de réorienter le plan cybersécurité. La création de fonds d'investissement « *cyber* » est prévue. Mais ils ne devraient pas se limiter à des ressources semi-publiques et se focaliser sur la nationalité des entreprises concernées. Pour les éditeurs de logiciels, c'est **le développement d'un écosystème ayant la France pour « centre de gravité »**, qui prime.

« Pour répondre au double défi de l'intensification de la menace cyber-sécuritaire et de la nécessité de renforcer le positionnement de la France comme une puissance 'cyber' dans les rapports de force interétatiques, la nationalité des entreprises compte désormais moins que **la localisation des écosystèmes innovants** », commente Thierry Rouquet. « Les pouvoirs publics, ajoute-t-il, sous-estiment encore les dividendes politiques et stratégiques qui découleraient de la mise en œuvre d'**une stratégie de conquête des marchés internationaux**. Une stratégie fondée sur une croissance rapide des sociétés de cyber-sécurité permettant la constitution d'un écosystème dynamique attractif pour les investisseurs en **capital-risque** ».

Une « zone de confiance » européenne

Selon l'Afdel, la politique de contrôle des investissements peut être préjudiciable à la filière française et refroidir les investisseurs potentiels. Rappelons que la France a récemment élargi le [décret relatif aux investissements étrangers](#) soumis à autorisation préalable du gouvernement.

« Si l'arrivée d'**investisseurs privés** s'accompagnerait inévitablement du rachat de sociétés par des acteurs étrangers, elle accélérerait aussi le développement permanent d'un savoir-faire technique et entrepreneurial jusqu'à permettre l'émergence d'acteurs nationaux capables, à leur tour, de consolider des acteurs étrangers », insiste le regroupement d'éditeurs.

Enfin, l'Afdel préconise un élargissement du périmètre géopolitique de la « zone de confiance » prévue par le plan, et ce au-delà des frontières de l'Hexagone. Ainsi le label « France » prévu par le plan cybersécurité pour promouvoir les produits et services de confiance auprès d'acheteurs publics, pourrait être remplacé par un **label « Europe »**.

Lire aussi

[Les 4 priorités du plan cybersécurité pour doper l'offre française](#)